

# Comptes consolidés 2022



## État de la situation financière en millions de dirhams

ACTIF (en millions MAD)	2021	2022
Goodwill	8 976	9 389
Autres immobilisations incorporelles	7 521	7 696
Immobilisations corporelles	27 400	29 283
Droits d'utilisation de l'actif	1 371	1 387
Titres mis en équivalence	0	0
Actifs financiers non courants	784	1 656
Impôts différés actifs	508	445
<b>Actifs non courants</b>	<b>46 560</b>	<b>49 857</b>
Stocks	318	484
Créances d'exploitation et autres	12 699	13 160
Actifs financiers à court terme	126	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 024	1 872
Actifs disponibles à la vente	54	54
<b>Actifs courants</b>	<b>15 222</b>	<b>15 673</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61 782</b>	<b>65 530</b>
PASSIF (en millions MAD)	2021	2022
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	3 631	5 870
Résultats consolidés de l'exercice	6 008	2 750
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>14 914</b>	<b>13 895</b>
Intérêts minoritaires	3 887	4 107
<b>Capitaux propres</b>	<b>18 800</b>	<b>18 002</b>
Provisions non courantes	503	585
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	3 767	4 325
Impôts différés passifs	50	83
Autres passifs non courants	0	0
<b>Passifs non courants</b>	<b>4 321</b>	<b>4 992</b>
Dettes d'exploitation	23 865	26 228
Passifs d'impôts exigibles	787	1 179
Provisions courantes	1 332	1 209
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	12 677	13 920
<b>Passifs courants</b>	<b>38 661</b>	<b>42 535</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>61 782</b>	<b>65 530</b>

## État de résultat global en millions de dirhams

(En millions MAD)	2021	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 790</b>	<b>35 731</b>
Achats consommés	-5 123	-4 940
Charges de personnel	-2 868	-3 093
Impôts et taxes	-3 447	-3 535
Autres produits et charges opérationnels*	-5 303	-8 031
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-7 477	-7 145
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>11 573</b>	<b>8 987</b>
Autres produits et charges des activités ordinaires	-88	0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>11 485</b>	<b>8 987</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	27	18
Coût de l'endettement financier brut	-826	-706
Coût de l'endettement financier net	-800	-688
Autres produits et charges financiers	-77	-55
<b>Résultat financier</b>	<b>-876</b>	<b>-743</b>
Charges d'impôt	-3 680	-4 604
<b>Résultat net</b>	<b>6 928</b>	<b>3 639</b>
Écart de change résultant des activités à l'étranger	-378	732
Autres produits et charges	34	-14
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>6 584</b>	<b>4 358</b>
<b>Résultat net</b>	<b>6 928</b>	<b>3 639</b>
Part du groupe	6 008	2 750
Intérêts minoritaires	920	889

Résultat par action	2021	2022
Résultat net - Part du groupe (en millions MAD)	6 008	2 750
Nombre d'actions au 31 décembre	879 095 340	879 095 340
<b>Résultat net par action (en MAD)</b>	<b>6,83</b>	<b>3,13</b>
<b>Résultat net dilué par action (en MAD)</b>	<b>6,83</b>	<b>3,13</b>

\*Les Autres produits et charges opérationnels de 2022 incluent le montant de la pénalité appliquée par le régulateur marocain (-2 451 MMAD)

Le Groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires de 35,7 milliards de dirhams en 2022, en légère baisse de 0,2% (-0,5% à change constant). La croissance des revenus des filiales Moov Africa ainsi que celle des activités de l'Internet Fixe au Maroc compensent en partie la baisse du Mobile au Maroc qui pâtit du contexte conjoncturel, concurrentiel et réglementaire.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

### AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Itissalat Al-Maghrib (IAM) S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 18 002 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 3 639 millions de dirhams. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 25 janvier 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans la note 3.1.3 relative aux actifs et passifs éventuels qui exposent respectivement le dénouement du contrôle fiscal et de la décision de l'ANRT. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</b> Le montant du chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 s'élève à Dirhams 35 731 millions. Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé, compte tenu de la multitude des produits et services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.). L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés. De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit. Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans la note 3.15 des états financiers consolidés.	Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par le Groupe, y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, nous avons : - Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par le Groupe ; - Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par le Groupe et pertinents pour notre audit ; - Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ; - Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.
<b>Évaluation du goodwill</b> Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwills. Ces goodwills, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs repris, sont décrits dans la note 3 aux états financiers consolidés. La direction s'assure de chaque exercice que la valeur comptable des goodwills rattachés à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de Dirhams 9 389 millions, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités de test de dépréciation et le détail des hypothèses retenues mis en œuvre sont décrits en note 3. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant. La détermination de la valeur recouvrable des goodwills repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. Nous considérons de ce fait l'évaluation des goodwills comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des goodwills et vérifié notamment : - L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT testée et la cohérence des modalités de détermination de cette valeur avec celles des projections des flux de trésorerie retenues pour déterminer la valeur d'utilité ; - Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et la fiabilité des estimations en examinant les principales raisons des différences entre les prévisions et les réalisations ; - La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ; - La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché ; - Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus de chaque UGT ; - L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues. - Enfin nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée.
<b>Évaluation des provisions pour risques et charges</b> Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques et charges consistent à un montant de Dirhams 1 794 millions. Comme indiqué dans la note 3.11, le Groupe Maroc Telecom faisant face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires) tant au Maroc qu'à l'étranger, l'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou pas d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux). Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté également à : - Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe pour l'évaluation des provisions constituées ; - Obtenir des confirmations écrites des conseils de la société qui sont en charge du suivi des principaux litiges ; - Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des principales provisions adjacentes ; - Vérifier la validité des données utilisées dans les calculs en les confrontant notamment aux documents de base.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**  
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.  
**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**  
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit  
Nakima BENOUDA-KORACHI  
Associée

Coopers & Lybrand Maroc S.A.  
Hassane CHERRAGUI  
Associé

# Comptes sociaux 2022

Bilan en milliers de dirhams

ACTIF (En milliers de MAD)	EXERCICE SAISONNIERS ET PROVISIONS		EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2021		PASSIF (En milliers de MAD)	EXERCICE	EXERCICE NET 31/12/2021
	BRUT	NET	NET	NET 31/12/2021			
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>900 000</b>	<b>600 000</b>	<b>900 000</b>	<b>CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>15 298 898</b>	<b>16 722 339</b>
États financiers	0	0	0	0	- Capital social ou provision (1)	5 274 572	5 274 572
États financiers en cours	1 500 000	900 000	600 000	900 000	- Mises à disposition, Capital souscrit non appelé	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	- Capital appelé, non versé	0	0
					- Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>12 696 959</b>	<b>10 765 530</b>	<b>1 931 428</b>	<b>1 976 662</b>	- Écart de réévaluation	0	0
Immobilisations en production et développement	0	0	0	0	- Réserve légale	527 457	527 457
Recherche, Matières Premières et autres similaires	12 352 101	10 625 083	1 697 019	1 688 907	- Autres réserves	6 718 856	5 276 257
États financiers	70 447	70 447	0	0	- Report à nouveau (2)	0	0
Autres immobilisations incorporelles	234 410	0	234 410	287 755	- Résultat net ou instance d'affectation (2)	0	0
					- Résultat net de l'exercice (2)	2 778 013	5 644 052
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>76 651 025</b>	<b>61 749 796</b>	<b>14 901 229</b>	<b>15 042 441</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	961 935	0	961 935	961 935	- Subventions d'investissement	0	0
Constructions	8 309 178	5 807 614	2 561 564	2 660 222	- Provisions réglementées	0	0
Installations Techniques, Matériel et Outillage	60 578 089	50 866 291	9 709 299	9 696 389	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>1 494</b>	<b>1 494</b>
Matériel de Transport	278 662	112 429	166 233	178 811	- Emprunts obligataires	0	0
Matériel, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	5 094 530	4 783 202	301 327	328 408	- Autres dettes de financement	1 494	1 494
Autres Immobilisations Corporelles	11 048	0	11 048	11 048	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>12 157</b>	<b>44 248</b>
Immobilisations Corporelles en cours	1 357 585	168 261	1 189 324	1 206 028	- Provisions pour risques	1 455	31 913
					- Provisions pour charges	10 702	12 336
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>12 666 230</b>	<b>387 418</b>	<b>12 278 812</b>	<b>12 384 146</b>	<b>ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>1 205</b>	<b>0</b>
États financiers	150 986	0	150 986	812 669	- Augmentation des créances immobilisées	1 205	0
Autres Créances Financières	4 188	0	4 188	4 190	- Diminution des dettes de financement	0	0
États de participation	12 511 044	387 418	12 123 626	11 567 287	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>15 313 754</b>	<b>16 768 081</b>
Autres États Financières	0	0	0	0			
<b>ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>	<b>1 455</b>	<b>0</b>	<b>1 455</b>	<b>31 913</b>	<b>STOCKS (F)</b>	<b>334 752</b>	<b>70 978</b>
Diminution des Créances Immobilisées	1 455	0	1 455	31 913	Matières premières	207 262	400
Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0	Matières et Instruments Commerciaux	134 400	13 116
					Produits en cours	0	0
					Produits Intermédiaires et Produits terminés	0	0
					Produits Finis	0	0
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>103 515 668</b>	<b>73 802 745</b>	<b>29 712 924</b>	<b>30 335 162</b>	<b>CREANCES DEL'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>16 396 990</b>	<b>9 248 558</b>
					Établissements, Débiteurs, avances et acomptes	23 785	0
					Crédits et comptes rattachés	15 526 510	8 923 984
					Receivables	3 814	0
					État	288 155	0
					Comptes d'associés	0	0
					Autres créances	538 851	324 574
					Comptes de régularisation Actif	15 875	0
					<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>130 670</b>	<b>130 670</b>
					<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>	<b>53 723</b>	<b>0</b>
					(Éléments circulants)		
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>16 916 135</b>	<b>9 319 536</b>	<b>7 596 599</b>	<b>8 219 028</b>	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>13 507 413</b>	<b>13 381 768</b>
					<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>229 306</b>	<b>0</b>
					Crédits et comptes à recevoir	0	0
					Banques, T.G. ET C.C.P.	227 125	0
					Cash, Réserve de trésorerie et équivalents	2 182	0
<b>TOTAL III</b>	<b>229 306</b>	<b>0</b>	<b>229 306</b>	<b>173 515</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>8 717 662</b>	<b>8 577 856</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>120 661 110</b>	<b>83 122 281</b>	<b>37 538 829</b>	<b>38 727 705</b>	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>37 538 829</b>	<b>38 727 705</b>

## Compte de produits et charges en milliers de dirhams

En milliers de MAD	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE	TOTAL AU 31/12/2021
	Preparé à l'exercice	Exercices précédents		
<b>I- PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>19 275 956</b>	<b>0</b>	<b>19 275 956</b>	<b>19 659 201</b>
Ventes de marchandises (en cash)	143 392	0	143 392	308 847
Ventes de biens et services produits	18 863 021	0	18 863 021	18 940 006
Chiffre d'affaires	<b>18 706 389</b>	<b>0</b>	<b>18 706 389</b>	<b>19 133 137</b>
Variations des stocks de produits	0	0	0	0
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	22 252	0	22 252	30 039
Reprises d'exploitation, Transferts de charges	19 275 956	0	19 275 956	19 659 201
<b>TOTAL I</b>	<b>12 209 794</b>	<b>0</b>	<b>12 209 794</b>	<b>12 394 366</b>
<b>II- CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 209 794</b>	<b>0</b>	<b>12 209 794</b>	<b>12 394 366</b>
Actes relatifs aux immobilisations	331 984	0	331 984	572 636
Actes relatifs aux titres et valeurs de placement	3 058 448	0	3 058 448	3 078 241
Autres charges courantes	2 761 178	0	2 761 178	2 586 921
Impôts et Taxes	255 530	0	255 530	311 185
Charges de personnel	2 140 047	0	2 140 047	1 954 574
Autres charges d'exploitation	2 540	0	2 540	2 233
Dépenses d'exploitation Amortissement	3 178 348	0	3 178 348	3 308 841
Dépenses d'exploitation Provisions	402 719	0	402 719	569 794
<b>TOTAL II</b>	<b>12 209 794</b>	<b>0</b>	<b>12 209 794</b>	<b>12 394 366</b>
<b>III- RESULTAT D'EXPLOITATION III</b>	<b>7 066 162</b>	<b>0</b>	<b>7 066 162</b>	<b>7 264 835</b>
<b>IV- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 953 839</b>	<b>0</b>	<b>1 953 839</b>	<b>2 000 173</b>
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	1 374 412	0	1 374 412	1 301 627
Cours de change	454 286	0	454 286	429 524
Intérêts et autres produits financiers	38 096	0	38 096	71 358
Reprises financières, Transferts de charges	87 045	0	87 045	137 664
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 953 839</b>	<b>0</b>	<b>1 953 839</b>	<b>2 000 173</b>
<b>V- CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>612 943</b>	<b>0</b>	<b>612 943</b>	<b>1 049 198</b>
Charges d'intérêt	222 275	0	222 275	321 231
Cours de change	333 682	0	333 682	274 705
Autres charges financières	1 808	0	1 808	11 097
Dépenses financières	55 178	0	55 178	442 165
<b>TOTAL V</b>	<b>612 943</b>	<b>0</b>	<b>612 943</b>	<b>1 049 198</b>
<b>VI- RESULTAT FINANCIERS IV-V</b>	<b>1 340 896</b>	<b>0</b>	<b>1 340 896</b>	<b>950 975</b>
<b>VII- RESULTAT COURANT III+VI</b>	<b>8 407 058</b>	<b>0</b>	<b>8 407 058</b>	<b>8 215 810</b>
<b>VIII- PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>296 769</b>	<b>0</b>	<b>296 769</b>	<b>327 403</b>
Produits des cessions d'immobilisations	1 575	0	1 575	13 880
Subventions d'équipement	0	0	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0	0
Autres produits non courants	117 886	0	117 886	112 277
Reprises non courantes, transferts de charges	177 308	0	177 308	201 245
<b>TOTAL VIII</b>	<b>296 769</b>	<b>0</b>	<b>296 769</b>	<b>327 403</b>
<b>IX- CHARGES NON COURANTES</b>	<b>3 348 752</b>	<b>6</b>	<b>3 348 758</b>	<b>944 934</b>
VNA des immobilisations cédées	6	0	6	171 941
Subventions accordées	0	0	0	0
Autres charges non courantes	2 867 104	6	2 867 110	280 255
Dépenses financières	0	0	0	0
Dépenses non courantes aux administrations/Établissements	481 642	0	481 642	492 738
<b>TOTAL IX</b>	<b>3 348 752</b>	<b>6</b>	<b>3 348 758</b>	<b>944 934</b>
<b>X- RESULTAT NON COURANT VIII-IX</b>	<b>-3 051 983</b>	<b>-6</b>	<b>-3 051 989</b>	<b>-617 531</b>
<b>XI- RESULTAT AVANT IMPÔTS VII+X</b>	<b>5 355 076</b>	<b>-6</b>	<b>5 355 070</b>	<b>5 598 279</b>
<b>XII- IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>2 577 056</b>	<b>0</b>	<b>2 577 056</b>	<b>1 954 226</b>
<b>XIII- RESULTAT NET XI-XII</b>	<b>2 778 019</b>	<b>-6</b>	<b>2 778 013</b>	<b>5 644 052</b>
<b>XIV- TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>21 526 565</b>	<b>0</b>	<b>21 526 565</b>	<b>21 986 776</b>
<b>XV- TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>	<b>18 748 545</b>	<b>6</b>	<b>18 748 551</b>	<b>16 342 724</b>
<b>XVI- RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>2 778 019</b>	<b>-6</b>	<b>2 778 013</b>	<b>5 644 052</b>

○ Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom réalisé en 2022 s'établit à 18 706 millions de dirhams, en baisse de 2,2% par rapport à 2021.

Par ailleurs, Maroc Telecom annonce que son rapport financier annuel est disponible sur le site de la société à l'adresse suivante : [https://www.iam.ma/Lists/TelechargementFinance/Attachments/1467/Maroc Telecom Document denregistrement universel 2022.pdf](https://www.iam.ma/Lists/TelechargementFinance/Attachments/1467/Maroc%20Telecom%20Document%20denregistrement%20universel%202022.pdf)

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

**AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Itissalat Al-Maghrib S.A (la « société » ou « IAM »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 298 898 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 2 778 013 milliers de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 25 janvier 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Itissalat Al-Maghrib S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans l'état B15 relatif aux passifs éventuels qui exposent respectivement le dénouement du contrôle fiscal et de la décision de l'ANRT. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

**Observation**

Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans l'état B15 relatif aux passifs éventuels qui exposent respectivement le dénouement du contrôle fiscal et de la décision de l'ANRT. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</b></p> <p>Le montant du chiffre d'affaires dans les états de synthèse au 31 décembre 2022 s'élève à Dirhams 18 706 389 milliers.</p> <p>Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé, compte tenu de la multitude des produits et ses services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.).</p> <p>L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés.</p> <p>De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit.</p> <p>Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans l'état A1 des États d'Informations Complémentaires (ETIC).</p>	<p>Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par la société y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>En particulier, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par la société ;</li> <li>- Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par la société et pertinents pour notre audit ;</li> <li>- Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ;</li> <li>- Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des titres de participation</b></p> <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de Dirhams 12 123 626 milliers. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans la note A1-4 de l'ETIC, la valeur actuelle est estimée par la direction par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte notamment des perspectives de développement et de la performance de ces participations.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (Capitaux propres notamment), et/ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité notamment).</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à effectuer un examen du processus d'évaluation des titres de participation et des éléments chiffrés utilisés. Nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenus les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles établies par la direction ;</li> <li>- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique prévalant à la clôture ;</li> <li>- Comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;</li> <li>- Vérifié le cas échéant que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les éventuelles réévaluations opérées sur ces capitaux propres sont documentées de manière appropriée.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des provisions pour risques et charges</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de Dirhams 570 009 milliers.</p> <p>Comme indiqué dans l'état A1-9, IAM S.A faisant face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires), l'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou pas d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des entretiens avec la Direction juridique de la société pour le recensement des principaux litiges et leurs stades d'avancements ;</li> <li>- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'évaluation des provisions constituées ;</li> <li>- Obtenir des confirmations écrites des conseils de la société qui sont en charge du suivi des principaux litiges ;</li> <li>- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des principales provisions adjacentes ;</li> <li>- Vérifier la validité des données utilisées dans les calculs en les confrontant notamment aux documents de base.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

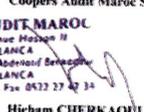
- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 février 2023

<p><b>Deloitte Audit</b></p>  <p><b>Sakina BENSOUA-KORACHI</b> Associée</p>	<p><b>Coopers Audit Maroc S.A</b></p>  <p><b>Hicham CHERKAOU</b> Associé</p>
--	--